REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DES ARDENNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD-EST DES ARDENNES

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Bureau Syndical	11
En exercice	11
Qui ont pris part à la délibération	09

Date de la convocation
02 novembre 2021

Date d'affichage	
19 novembre 2021	

Objet de la Délibération

EXERCICE 2021 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1

VOTE:

POUR : 09 CONTRE : 00 **ABSTENTIONS: 00**

> **DELIBERATION** N° 2021-06

L'an deux mille vingt et un

et le dix-huit novembre

à 17 heures, Le Bureau Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Monsieur Jean-Pol RICHELET

Nombre de Membres présents : 09

Madame/Monsieur: Roland CANIVENQ, Agnès MERCIER, Hubert RENOLLET, Joël CARRE, Francis CHAUMONT, Michel MEIS, Jean-Michel THIRY, Marie-France **KUBIAK**

Absents excusés: Thierry NOCTON, Maxime SOUDANT.

EXERCICE 2021 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1

Sur proposition de Monsieur le Président, le Bureau d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

BUDGET GENERAL - 63900:

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 - charges à caractère général :

Compte 60632, fourniture de petit équipement : - 4 000,00 €

Chapitre 012 – charges de personnel :

Compte 64131, rémunération personnel non titulaire : + 3 000,00 €

Compte 6454, cotisations aux ASSEDIC: + 1 000,00 €

BUDGET ANNEXE REGIE « EAU POTABLE » 63901 :

Dépenses d'investissement :

Chapitre 13 - subventions d'investissement :

Compte 13111, Agence de l'eau : + 3 500,00 €

Chapitre 20 - immobilisations incorporelles :

Compte 2031, frais d'études : - 3 500,00€

Chapitre 040 - opération d'ordre de transfert entre section :

Comptes 13, reprise sur financements antérieurs: + 6 500,00 €

Chapitre 21 - immobilisations incorporelles :

Compte 21531, réseaux d'adduction d'eau : - 6 500,00€

Envoyé en préfecture le 19/11/2021

Recu en préfecture le 19/11/2021

ID: 008-240800912-20211118-B202106-DE

BUDGET ANNEXE REGIE « ANC » 63903 :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 - charges à caractère général :

6063, achat petit matériel : - 500,00 €

Chapitre 67 - charges exceptionnelles :

Compte 673, titres annulés sur exercices antérieurs : + 500,00 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Présiden

Jean-Pol RICHELET

après dépôt en Souspréfecture

Le : 19 novembre 2021

et publication ou notification

Le 19 novembre 2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 19/11/2021

Reçu en préfecture le 19/11/2021

Affiché le

ID: 008-240800912-20211118-B202106-DE